



## MODÈLE DE PLAN DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUE ENTREPRISES

### ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION

#### DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES A PRENDRE POUR LES INTERVENTIONS EN PERIODE D'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

*en application des préconisations du guide établi par l'OPPBTP du 2 novembre 2020*

Nature de l'intervention :

Nature des travaux, date(s) et durée d'intervention approximative :

Entreprise utilisatrice : **Université Savoie Mont Blanc**

Entreprise extérieure :

NOM / Adresse / Intervenants

En période d'épidémie de coronavirus Covid-19, il est rappelé aux entreprises intervenant que les dispositions minimales suivantes sont à respecter :

- Respecter une distance de sécurité de 1m minimum entre chaque personne travaillant sur site.
- Respecter des règles d'hygiène strictes : se laver les mains avant d'entrer dans le bâtiment puis régulièrement surtout avant de boire ou manger, avec du savon, utiliser des mouchoirs jetables, porter systématiquement un masque et des gants, ...
- Un zonage éventuel du bâtiment selon un plan fourni alors en annexe pourra être effectué afin de limiter les risques de coactivité. Il est cependant demandé dans tous les cas de porter un masque dans tous les lieux communs des bâtiments et en présence de personnels •  
Tous les consommables souillés ou utilisés sont évacués dans un sac fermé en fin de journée
- A la fin de l'intervention chaque zone de travaux doit être nettoyée avec un produit désinfectant
- Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes de maladie sont admis sur le chantier. Si une personne a des symptômes de grippe (toux, fièvre, etc.) il est indispensable qu'elle reste chez elle et qu'elle prévienne son entourage professionnel (son voisinage et sa famille aussi bien sûr) ...
- Lorsque que le confinement est en vigueur en France, il faut que le personnel de toute entreprise travaillant sur site ait un justificatif de déplacement professionnel, de la responsabilité de l'employeur...

#### Effectif de l'entreprise intervenant simultanément :

Si l'effectif est supérieur à 2 personnes, préciser les dispositions prises pour respecter une distance de sécurité entre les intervenants :

#### Moyens de protection mis en œuvre par les différents intervenants de l'entreprise :

- Gants
- Masque (obligatoire) / préciser le type masque :            durée d'utilisation prévue :
- Autres moyens ou procédure mis en œuvre pour respecter les gestes barrière :

#### Méthode de nettoyage des locaux après intervention :

Référent Covid 19 éventuel de l'entreprise : .....

L'assistant ou le conseiller de prévention le cas échéant	Le responsable de l'entreprise intervenante	L'ordonnateur des travaux (Le président ou son délégué)
Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature :	Nom : Fonction : Date : Signature :